



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Par **sabinette**, le **16/06/2015** à **11:25**

Bonjour,

Mon ex me demande une attestation pour garde alternée pour demande d'appartement. Dois je lui en faire une il n'y a pas eu de jugement. Avez vous un modèle d'attestation. Par ailleurs, le droit de visite se fait tous les 15 jours et je dois moi même aller chercher ma fille à 80 kms . Est ce normal ? Sachant que c'est mon ex qui a quitté le domicile conjugal avec notre fille. Je n'ai pas déposé de main courante. Je voudrais savoir si je dois moi même toujours m'exposer aux frais de transport.

Merci

Cordialement,

Par **Visiteur**, le **16/06/2015** à **13:39**

Bonjour,

vu qu'il n'y a pas de jugement vous n'êtes à mon sens obligé(e ?) de rien ! Vous pouvez même je crois, garder l'enfant avec vous ! vous avez autant de droit que l'autre parent !